

## SPRL FABIEN DEVILLERS

Rue de la Vecquée 170 BE 4100 SERAING

Tél: 04.388.12.94

Fax:

E-mail: info@certigreen.be



SERAING , le 23-03-2017 Numéro : FA1700295

Code client	CL02102
Date d'échéance	07-04-2017
Mode de règlement	Virement
Date de livraison	23-03-2017

SPRL PACK PRO IMMO Rue Hubert Halet, 88

4860 Pepinster Belgique

TVA: BE 0415.146.835

N° Entreprise:

Description	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
Dossier: BAUDIN Claude				
Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé rue Hubert Halet n°14 à Pepinster	1,00	206,61	206,61	21,00
Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par ACA	1,00	107,44	107,44	21,00
Communication virement: FA1700295 BAUDIN - <u>IBAN:</u> BE68-2400-8384-9834 - <u>BIC:</u> GEBABEBB				
	Dossier: BAUDIN Claude  Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé rue Hubert Halet n°14 à Pepinster  Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par ACA  Communication virement: FA1700295 BAUDIN - IBAN: BE68-2400-8384-9834 -	Dossier: BAUDIN Claude  Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé rue Hubert Halet n°14 à Pepinster  Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par ACA  Communication virement: FA1700295 BAUDIN - IBAN: BE68-2400-8384-9834 -	Dossier: BAUDIN Claude  Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé rue Hubert Halet n°14 à Pepinster  Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par ACA  Communication virement: FA1700295 BAUDIN - IBAN: BE68-2400-8384-9834 -	Dossier: BAUDIN Claude  Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé rue Hubert Halet n°14 à Pepinster  Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par ACA  Communication virement: FA1700295 BAUDIN - IBAN: BE68-2400-8384-9834 -

Taux	Base	Montant
21,00	314,05	65,95

Total HT	314,05
Total TVA	65,95
Total TTC	380,00
Acompte	0,00
Net à payer	<b>380,00 €</b>

## Conditions générales de vente

- 1. Nos factures sont payables à la date d'échéance suivant le délai repris dans le mode de règlement.
- 2. Toute réclamation sur le montant doit intervenir par écrit dans les huit jours à dater de l'envoi de celle-ci. A défaut, la facture sera considérée comme acceptée.
- 3. Toute facture non payée à l'échéance donnera lieu, de plein droit et sans mise à demeure, à un intérêt de 12 % l'an et à une indemnité forfaitaire de 18 % avec un minimum de 50€.
- 4. En cas de litige, les Tribunaux de Liège seront compétents.